

# Travailleur en cdi sans papier

## Par salim tunisien, le 17/10/2008 à 01:02

#### bonsoir

je suis tunisien et je suis en france depuis 2002 . je travail jai un cdi et jai un appel contre le refu de renouvellement de mon titre de sejour au cour d'appel

depius plus q'un an jai pas mon titre de sejour ( vie p et f ) je vi pas avec ma femme c pour ca le prefe a refuse le renouvellement je suis pas devorcer mais il ya une demarche pour le devorce jai toute ma famille ici ( pere mer frere soeur .....) ma question est

je pe contunier a travailler ou non?

je pe avair une autorisaton provesoir de sejour ou non?

jai le droi a koi

merci a vous

## Par jeetendra, le 17/10/2008 à 15:46

bonjour, avez vous pris un avocat pour vous defendre contre le refus de titre de séjour vie privée et familiale, avez vous contacté le gisti, la cimade, France terre d'asile pour une aide juridique, cordialement

### Par avocat droit public, le 17/10/2008 à 20:12

Tant que vous n'aurez pas de décision de la cour administrative d'appel annulant la décision de refus de séjour du préfet, vous n'aurez pas droit à une autorisation provisoire de séjour. Vous n'aurez pas non plus le droit de travailler.

